

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 55

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 8 - Bouc-Bel-Air - Aménagement d'un carrefour giratoire et raccordement d'une voie nouvelle. Convention de travaux et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages avec la commune.

**DGACEEP Direction des Routes
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 19**

PRESENTATION

La SCCV « Jardin des Essences » envisage la construction d'un hameau constitué de 129 logements sur une parcelle située, sur la commune de Bouc Bel Air en bordure de la RD 8, avenue des Noyers, quartier Montauray.

En accord avec le Département et en concertation avec la commune de Bouc Bel Air, la SCCV « Jardin des Essences » devra réaliser un accès sous la forme d'un carrefour giratoire et une voie de raccordement sur la RD 8.

Ces aménagements permettront la desserte du projet immobilier tout en préservant le fonctionnement général du réseau routier local.

Ce projet qui concerne la voirie départementale nécessite une convention de mise à disposition du domaine public routier départemental pour autoriser la SCCV « Jardin des Essences » à réaliser les travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune à l'exception de la chaussée et du bassin de rétention et de dépollution accidentelle à la charge du Département.

Les travaux seront intégralement financés par la SCCV « Jardin des Essences ».

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer avec la SCCV « Jardin des Essences » et la commune de Bouc Bel Air, la convention autorisant la mise à disposition du domaine public routier pour réaliser les travaux, et définissant les conditions d'entretien et d'exploitation partiels de l'aménagement du futur carrefour giratoire et du raccordement d'une voie nouvelle sur la RD 8, avenue des Noyers, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL